

LES PARTENAIRES

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Lot-et-Garonne (CAUE 47) est un organisme départemental indépendant chargé de promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère. À travers ses actions : conseils aux collectivités et aux particuliers, coordination de journées thématiques pour les élus, les techniciens de collectivités, les professionnels de la construction et du cadre de vie, accompagnement et sensibilisation des enseignants, organisation de manifestations à destination du grand public (expositions, conférences, journée du patrimoine, etc.) le CAUE remplit une mission de service public.

Tél.: 05 53 48 46 72 - Courriel : secretariat@caue47.com - Site : www.caue47.com

Le Conseil général de Lot-et-Garonne, à travers l'action du Service du Patrimoine, œuvre en faveur de la conservation et de la restauration du patrimoine qu'il soit mobilier ou immobilier, public ou privé, protégé ou non protégé, au titre des Monuments Historiques. Un dispositif d'aide en faveur du patrimoine non protégé permet d'accompagner techniquement (avec le soutien du CAUE 47) et financièrement les porteurs de projets publics et privés. Ainsi depuis plus de 20 ans, près de 400 projets de restauration de patrimoine non protégé - ou de pays - ont été soutenus par le Département.

Tél.: 05 53 69 41 38 - Courriel : mabeyne@cg47.fr - Site : www.cg47.fr

La Fondation du Patrimoine est un organisme privé indépendant, à but non lucratif, créé par la loi du 2 juillet 1996. Elle a été reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997. Sa principale mission est de promouvoir la connaissance, de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine bâti de proximité et le patrimoine naturel. Elle contribue ainsi à la protection de nos paysages. L'avis de l'**architecte des bâtiments de France** est obligatoire dans le cadre de l'instruction des labels (fiscaux et non fiscaux), et pour l'instruction des dossiers publics/associatifs. Dans tous les cas, cet avis reste obligatoire dans le cadre de travaux de démolition et de restauration des parties disparues au cours du temps. Le CAUE 47 accueille le siège de la délégation départementale.

Site : www.fondation-patrimoine.org

Le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de Lot-et-Garonne est un service déconcentré de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Ministère de la Culture et de la Communication, placé sous l'autorité du Préfet. Il assure avec le concours des architectes des bâtiments de France des missions de surveillance, de conseil et de contrôle, dans le domaine des monuments historiques et de leurs abords, et des espaces protégés. Son expertise du bâti ancien et des techniques de restauration font référence dans les actions de sauvegarde du patrimoine et d'amélioration du cadre de vie. Il intervient dans les actions de protection des paysages et celles de promotion d'un urbanisme et d'une architecture de qualité.

Tél.: 05 53 47 08 42 - Courriel : sdap.lot-et-garonne@culture.gouv.fr

Site : www.lot-et-garonne.pref.gouv.fr


Journée du Patrimoine de Pays
& Journée des Moulins

CIRCUIT DÉCOUVERTE PATRIMOINE DE PAYS LOT-ET-GARONNAIS SAMEDI 18 JUIN 2011

SITE N°4 : RESTAURATION D'UNE GRANGE À PENNE D'AGENAIS



LOT-ET-GARONNE
Conseil général



FONDATION

DU
PATRIMOINE

caue 47

NATURE DU PROJET : Restauration d'une grange située en bordure du Lot.

PORTEUR DE PROJET : Propriétaire privé.

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI : Grange typique des dépendances agricoles de la vallée du Lot, couverte par une toiture à quatre eaux : deux longs pans et deux croupes avec un large auvent protégeant l'entrée.

NATURE DES TRAVAUX RÉALISÉS / CORPS DE MÉTIERS :

Plusieurs désordres affectaient la stabilité et la pérennité de l'ouvrage :

- faiblesse de la charpente avec des déformations de la structure poteaux-fermes,
- désordres sur les maçonneries par endroit lézardées.

L'intervention à la fois de l'artisan maçon et du charpentier a permis de stabiliser l'édifice tout en conservant les éléments originels et en respectant les techniques et matériaux propres au bâti ancien :

- les arases des murs ont été consolidées,
- les maçonneries dégradées remaillées en moellons équarris,
- les fissures coulinées au mortier de chaux hydraulique naturelle.

À l'endroit des réparations, les enduits ont été réalisés au mortier de chaux en raccord avec l'existant. Un lait de chaux sur les façades aurait permis de mieux intégrer les reprises et protéger les anciens enduits conservés.

Les pièces de charpente d'origine ont été conservées ; la couverture a fait l'objet d'une réfection complète en tuiles canal, avec des tuiles de récupération pour les tuiles couvrantes. L'égout de toit comportant une tuile baveuse débordante est un élément caractéristique essentiel qu'il convient de conserver et restituer.

Les travaux ont été effectués par des entreprises artisanales de maçonnerie, charpente, couverture.

DATE DE RÉALISATION DES TRAVAUX : 2009

AIDES FINANCIÈRES : Cette restauration a été soutenue par la Fondation du Patrimoine au titre d'un Label Fiscal. Elle a également bénéficié d'une aide financière du Conseil général au titre de l'aide en faveur du patrimoine non protégé.

GLOSSAIRE

Remaillage : réparation par incrustation de moellons ou pierres d'appareil

Coulinage : consolidation interne d'une maçonnerie fissurée par remplissage des vides au mortier liquide

Mortier de chaux : mélange de chaux naturelle et sables de différentes granulométries

Tuile baveuse : tuile creuse de courant qui déborde à l'égout du toit pour éloigner les eaux de pluie.

Avant travaux



Après travaux



Pendant les travaux

